

Le prestataire :

Docteur Menuiseries

Représenté par Nicolas Vilatte

Email : nicolas@docteur-menuiseries.com

Téléphone : 07 84 20 89 07

Ci-après dénommé "le Prestataire"

Et

Le client professionnel, personne morale, ci-après dénommé "le Client", souscrivant à une prestation de formation professionnelle dispensée par le Prestataire.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA PRESTATION

Le Prestataire propose une formation professionnelle intitulée "Formation Réparation Esthétique SAV Menuiseries", destinée aux équipes techniques des vendeurs, négoce et fabricants de menuiseries.

Caractéristiques de la formation :

- Durée : 1 journée complète (7 heures de formation, de 9h à 17h)
- Format : Présentiel, dans les locaux du Client
- Effectif : 4 participants maximum par session
- Contenu : Programme en 6 modules couvrant les techniques de réparation esthétique sur PVC, aluminium et bois
- Supports inclus : Livret pédagogique, fiche diagnostic, guide produits et outillage
- Suivi post-formation : Accès aux conseils du formateur pendant 30 jours calendaires suivant la date de formation

ARTICLE 3 – COMMANDE ET INSCRIPTION

3.1 Processus de commande

La commande de formation suit le processus suivant :

- Prise de contact par le Client (email, téléphone ou formulaire web)
- Appel découverte gratuit pour valider l'adéquation de la formation aux besoins
- Envoi d'un devis personnalisé par le Prestataire
- Acceptation du devis par retour signé et cacheté
- Émission d'une convention de formation
- Confirmation de la date de session

3.2 Délai de réservation

Il est recommandé de réserver une session au minimum 3 semaines à l'avance. Le Prestataire s'efforce de répondre aux demandes urgentes dans la mesure de ses disponibilités.

3.3 Validation de l'inscription

L'inscription n'est définitive qu'à réception du devis signé et du paiement intégral de la formation.

ARTICLE 4 – TARIFS

4.1 Tarif de la formation

Le tarif applicable est de 1 790 € HT par session de formation, pour un groupe de 4 participants maximum.

Ce tarif comprend :

- La prestation de formation complète (7 heures)
- Le déplacement du formateur partout en France métropolitaine
- Les supports pédagogiques remis à chaque participant
- Le suivi post-formation de 30 jours

4.2 TVA

Le tarif est exprimé hors taxes. La TVA applicable au taux en vigueur sera ajoutée sur la facture.

4.3 Révision tarifaire

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la commande.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Modalités de paiement

Le règlement de la formation doit être effectué en totalité avant le début de la session de formation.

Les modes de paiement acceptés sont :

- Virement bancaire

- Autres modalités à convenir selon accord préalable

La session de formation ne pourra débuter que si le règlement complet a été reçu et encaissé par le Prestataire.

5.2 Facturation

Une facture est émise à réception du paiement et adressée au Client par voie électronique et/ou postale.

5.3 Défaut de paiement

En l'absence de paiement complet avant la date prévue de formation, le Prestataire se réserve le droit d'annuler la session. Cette annulation sera considérée comme une annulation à l'initiative du Client et soumise aux conditions prévues à l'article 6.1.

ARTICLE 6 – ANNULATION ET REPORT

6.1 Annulation par le Client

- Plus de 30 jours avant la date de formation :

Annulation gratuite, aucun frais facturé

- Entre 30 et 15 jours avant la date de formation :

Facturation de 30% du montant total

- Moins de 15 jours avant la date de formation :

Facturation de 50% du montant total

- Moins de 7 jours avant la date de formation ou absence le jour J :

Facturation de 100% du montant total

6.2 Report par le Client

Un report de date est possible sans frais si la demande est effectuée au moins 15 jours avant la date initialement prévue. Un seul report gratuit est autorisé par commande.

6.3 Annulation par le Prestataire

En cas d'annulation par le Prestataire (maladie, force majeure), le Client est informé dans les meilleurs délais. Le Prestataire propose une date de remplacement. Si aucune date ne convient, le Client est intégralement remboursé des sommes versées, sans pouvoir prétendre à des dommages et intérêts.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

- Dispenser la formation avec professionnalisme et dans le respect du programme annoncé
- Adapter le contenu aux matériaux et besoins spécifiques du Client après échange préalable
- Fournir le matériel pédagogique et les supports d'entraînement nécessaires
- Remettre à chaque participant les supports pédagogiques prévus
- Assurer le suivi post-formation pendant 30 jours calendaires

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Mettre à disposition une salle de formation adaptée (tables, chaises, éclairage)
- Garantir la présence des participants inscrits le jour de la formation
- Communiquer en amont les profils de matériaux et les défauts les plus fréquents pour personnaliser la session
- Régler la facture dans les délais convenus

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus pédagogiques, supports de formation, méthodes et documents remis lors de la formation restent la propriété exclusive du Prestataire.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation commerciale des contenus, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable du Prestataire est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.

Les supports sont remis aux participants à titre personnel pour un usage interne à leur entreprise uniquement.

ARTICLE 10 – ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation nominative est remise à chaque participant à l'issue de la session. Elle mentionne :

- Le titre de la formation
- La date et la durée
- Les objectifs et le contenu du programme
- Le nom du participant

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Prestataire s'engage à :

- Collecter uniquement les données nécessaires à l'exécution de la prestation
- Ne pas céder, louer ou transmettre les données à des tiers sans consentement préalable
- Conserver les données pendant la durée légale nécessaire

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant :

nicolas@docteur-menuiseries.com

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de non-exécution ou retard dans l'exécution de ses obligations du fait d'un événement de force majeure tel que défini par la jurisprudence française (intempéries exceptionnelles, grève des transports, épidémie, etc.).

ARTICLE 13 – CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable :

- De l'utilisation faite par les participants des techniques enseignées après la formation
- Des résultats obtenus par les participants sur leurs propres chantiers
- De la qualité des produits ou matériaux utilisés par le Client après la formation

La formation a pour objet la transmission de méthodes et de bonnes pratiques. L'application sur chantier relève de la responsabilité exclusive du Client.

ARTICLE 14 – RÉSILIATION

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra résilier la convention de plein droit, 15 jours après mise en demeure restée sans effet, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 15 – LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort du siège social du Prestataire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 16 – ACCEPTATION DES CGV

La signature du devis ou de la convention de formation vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Pour toute question relative aux présentes CGV :

✉ nicolas@docteur-menuiseries.com

☎ 07 84 20 89 07

Fait à Talence, le 1er avril 2026